

Pour participer aux Matinées d'éveil
merci de retourner
le coupon joint signé
à l'adresse de la CCPL
à l'attention de
Pascale CUVILLIER
animatrice du **RPAM**

Modalités de fonctionnement

- Les matinées d'éveil sont destinés aux enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte responsable, parent, grand-parent ou assistant maternel.
- Les Espaces Jeux ont lieu dans la salle de motricité de la Maison de la Petite Enfance Ty Mouss, à Pleudaniel, le vendredi matin (en dehors des périodes de vacances scolaires), de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30 dans la limite de la capacité d'accueil réglementée à 15 enfants maximum.
- L'accès est gratuit. L'adulte signe la feuille de présence à la fin de la séance.
- Pour leur information, de la documentation (livres, fiches à thèmes) est à la disposition des assistants maternels et des parents.
- Des spectacles et animations peuvent être proposés durant l'année où les parents peuvent découvrir les différents créations des enfants réalisés au sein des Espaces Jeux. Les parents et les assistants maternels peuvent apporter leur compétences personnelles et professionnelles (musicale, manuelle, psychomotrices), leurs avis ou suggestions.
- Des rencontres peuvent être proposées sur des thèmes concernant le jeune enfant et la profession des assistants maternels. Elles peuvent être animées par des intervenants extérieurs professionnels.
- Pour diverses raisons, le programme du relais peut être modifié

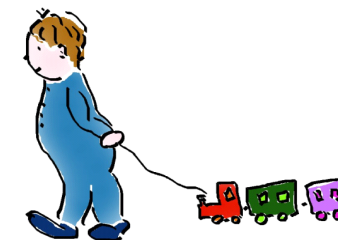
Information :

Les Assistants Maternels accompagnant les enfants participant ont une «autorisation parentale de participation aux espaces jeux du RPAM» et «une autorisation de transport en voiture» signées par les parents. Ces documents sont à conserver en annexes au contrat de travail .

Les partenaires



Charte de Qualité des Matinées D'éveil



RPAM



Communauté de Communes
de la Presqu'île de Lézardrieux

Relais Parents Assistants Maternels

Maison du Développement
et de la Petite Enfance TY MOUSS
Kérantour 22740 PLEUDANIEL
☎ 02.96.22.10.00. Fax. : 02.96.22.10.11.
rpam@ccllezardrieux.fr
Site : www.ccllezardrieux.fr

Une charte de qualité
pour les matinées d'éveil :
des règles de vie qui garantissent le bon
déroulement des séances de jeu

Jouer Découvrir

Vivre ensemble

Rencontrer Partager

Respecter

Echanger

Grandir Imaginer

- L'adulte accompagnant reste responsable de l'enfant pendant toute la durée de l'espace jeux. Son rôle est en priorité de veiller à la sécurité affective et physique de l'enfant ; c'est aussi l'accompagner dans sa découverte de l'espace, des jeux et des autres.
- L'animatrice vous accueille et veille au bon déroulement des espaces jeux. Le matériel (Jeux, tapis...) est mis à disposition par la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux.
- Les enfants atteints d'une maladie contagieuse ou représentant un état de santé non compatible avec la vie en collectivité, notamment la fièvre, ne pourront participer aux matinées d'éveil. Les décisions sont prises afin d'assurer le bien-être de l'enfant fragilisé et de préserver l'accueil des autres enfants ;
- Le jeu est une activité naturelle chez l'enfant : il favorise l'autonomie, le développement de la créativité et de l'expression. Différents coins jeux et jouets sont proposés auxquels l'enfant peut s'adonner librement selon ses goûts, ses habitudes, sa personnalité. L'adulte reste attentif à son rythme (adaptation, sommeil, repos...) et en lui posant les limites nécessaires.
- Le matériel peut concerner différentes tranches d'âge, aussi il est important de veiller à ce que le jouet utilisé soit adapté aux capacités de l'enfant .
- Un coin bébé est aménagé pour accueillir les tout-petits confortablement. Par mesure d'hygiène, les enfants et les adultes protégeront les tapis des bébés en évitant de marcher dessus (apporter des chaussons).
- Des activités comme le dessin, la peinture, la pâte à modeler, pourront éventuellement être proposées selon les possibilités et les désirs de l'enfant. Les adultes sont invités à soutenir l'intérêt que l'enfant peut avoir à manipuler... L'enfant peut aller et venir selon son intérêt du moment. Il conviendra de respecter le matériel et de le ranger quand il ne sert plus.
- L'espace jeux est un lieu d'échanges et de rencontres : il est intéressant de voir les discussions concernant l'accueil et l'éducation des enfants s'engager entre les adultes présents. Cependant, il faut garder à l'esprit que dès son plus jeune âge, l'enfant entend, comprend et est sensible à tout ce qui est dit autour de lui.
- Prévoir « l'après-jouer » avec un temps de rangement en compagnie des enfants. Encourager les enfants à trier les objets leur accorde la reconnaissance qui leur est due pour leur participation.

Charte de qualité des espaces jeux du RPAM de la CCPL 2012-2013

Je, soussigné(e), Melle, Mme, Mr (Nom Prénom)
..... Parents Assistant maternel

Adresse :
email :

☎ fixe et mobil
avoir pris connaissance de la charte de qualité des espaces jeux du RPAM de la CCPL et
m'engage à en respecter le contenu afin de pouvoir y participer.

Fait à, le Signature